SUPPLEMENT AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE N° 30 bis du 16 Septembre 2002

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages ..... 600 F • 32 à 44 pages ..... 1000 F • 48 à 60 pages ..... 1500 F • Plus de 60 pages ..... 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE ..... 40 000 F	• Récipissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1er et 2e insertions) ..... 10 000 F • Avis d'immatriculation ..... 10 000 F • Certification du JO ..... 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.
Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis, Communications et Annonces

Conservation de la propriété foncière et des domaines (Avis de demande d'immatriculations).....1

Récépissés de déclarations d'associations 13

Avis de perte de titres fonciers 14

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATIONS

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, ès mains du conservateur soussigné dans le delai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Aného, Tsévié, Kara, Lomé, Kpalimé, Dapaong, Bassar et Tabligbo.

Suivant réquisition, n° 22963 déposée le 1er/01/2002, Mme LABAH Ama, épouse WILSON, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 06 ca, situé à Kpogan, connu sous le nom d'Agodéké et borné au nord, au sud, à l'est par les propriétés TCHAKLIDJI et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22986 déposée le 08/01/2002, M. SAKIBOU TRAORE Idrissou, profession : fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 70 ca, situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots nos 1561 et 1555, à l'ouest par les lots nos 1559 et 1553.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou

éventuels.

Suivant réquisition, n° 22988 déposée le 08/01/2002, M. AKOMEDI Sabi, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 70 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 1080, au sud par le lot 1078, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n^{os} 1076 et 1077.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22989 déposée le 18/01/2002, M. SAKIBOU TRAORE Idrissou, profession : fonctionnaire retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 90 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Gakli et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n^{os} 1505 et 1596 et à l'ouest par les lots n^{os} 1502 et 1493.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22992 déposée le 21/01/2002, Mme KOUSSAO Ayélé Thérèse, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Hillah Condji (R.B.), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 77 ca douze ares soixante dix sept centiares, situé à Aného, connu sous le nom dde Savee-Kondji et borné au nord par la propriété JOHNSON, au sud par la route internationale Togo-Bénin, à l'est par la propriété Ayélé et à l'ouest par la propriété Zomayi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23004 déposée le 23/01/2002, Mme LAWSON Chroco Brigitte, née ABBEY, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de (5 a 55 ca) cinq ares cinquante cinq centiares, situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Apédokoé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés Togbui FITY AHEMAKA IV.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23005 déposée le 23/01/2002, M. AGLO John Siabi Kwame-Koumah, profession de fonctionnaire à l'UNESCO, demeurant en France et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de (4 a 56 ca) quatre ares cinquante six centiares, situé à Baguida, Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par le surplus de la collectivité Van-LARE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23006 déposée le 23/01/2002, M. GOMEZ Akuété Kossivi, profession d'agent administratif et comptable, demeurant et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de (7 a 31 ca) sept ares trente et un centiares, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n^{os} 1868 et 1869, à l'est par le lot n° 1877 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23007 déposée le 23/01/2002, Mme KAYI Atayi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida-Afanoukopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de (0 a 71 ca) zéro are, soixante et un centiares, situé à Lomé, connu sous le nom de Kanyikopé et borné au nord et à l'ouest par le lot n° 174, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného et à l'est par le lot n° 177.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat

et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23061 déposée le 29/01/2002, M. PAKANDI Eglou Akawilou, profession de receveur des postes, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 74 ca, situé à Lassa, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tcholla et borné au nord par Nabédé, au sud par Kpémoua, à l'est par la route Kara-Kétao et à l'ouest par Kouloung Sizing.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23071 déposée le 29/01/2002, Mme TOMTANIA Monica Moamé, née-MOSES, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, administrateur des biens et tutrice des enfants de feu TOMTANIA Kwame, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 61 ca, situé à Lomé Agoènyivé et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par les lots n^{os} 1052 et 1055, à l'est par le lot n° 1054 et à l'ouest par le lot n° 1050.

Elle déclare que ledit immeuble appartient au feu TOMTANIA Kwame et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23074 déposée le 29/01/2002, M. MOUZOU Poyodi, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 26 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n^{os} 1159 bis et 1162 bis, à l'est par le lot n° 1158 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle TCHASSIM Koudjoukà et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23075 déposée le 29/01/2002, Mme AMIDOU Mohamed Roubatou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Libreville (Gabon), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 94 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 410, au sud par le lot n° 417, à l'est par les lots n^{os} 411 et 418 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23076 déposée le 29/01/2002, M. BADANADU K. Ago Tchao, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 88 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Agnarim et borné au nord par un passage existant de 14 m, au sud par un bas-fond, à l'est par la propriété Adjo, et à l'ouest par la propriété Ketou Larka.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ZAKARI Pekédessi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23077 déposée le 29/01/2002, Mme ADELAN Akouvi, épse Ouro-Yondou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 83 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Anfamé et borné au nord par le lot n° 2, au sud par la route d'Akodessewa, à l'est par le lot n° 4 bis et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23078 déposée le 29/01/2002, M. AMAH Simaki Yao Essowè profession d'ingénieur Hydraulicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 72 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la collectivité Sakpleto, au sud par la propriété Azila Komlan, à l'est par la propriété Koudi, à l'ouest par la pro-

priété Savi Kpabla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23079 déposée le 29/01/2002, M. KPATCHA Melezoué, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud par le lot n° 807, à l'est par le lot n° 809 et à l'ouest par le lot n° 805..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23080 déposée le 29/01/2002, M. AGBA Sow Abalo, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 54 ca, situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou Ramco et borné au nord par le lot n° 130, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par le lot n° 108 et à l'ouest par le lot n° 110.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23106 déposée le 31/01/2002, Mgr KPODZRO Fanoko Philippe, profession d'archevêque de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 45 ha 86 a 45 ca, situé à Gapé Kpedji, connu sous le nom de Kpetchawome et borné au nord par la route Gapé Kpedji-Klopoe et la collectivité Agane KPETA, au sud par le fleuve Zio, à l'est par la collectivité Agane KPETA et la propriété GBEVE Kossi et à l'ouest par l'emprise du ruisseau Agbletowui.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Grand Séminaire Interdiocésain Jean-Paul II et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23115 déposée le 1er/02/2002, Me Mouhamed TCHASSONA Traoré, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, conseil de M. ATCHOLI Stéphane Maleki représenté par Mme BITHO, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 06 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par les lots nos 39 et 40, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 50 et à l'ouest par le lot n° 47.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ATCHOLI Stéphane Maleki et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23118 déposée le 1er/02/2002, Me Mouhamed TCHASSONA Traoré, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, conseil de M. ATCHOLI Kokou Esso, demeurant en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 05 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par le lot n° 20, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 30 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ATCHOLI Kokou Esso et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23119 déposée le 1er/02/2002, Me Mouhamed TCHASSONA Traoré, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, conseil de Mme BITHO Manzinewé, épse ATCHOLI, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 10 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par une rue non dénommée de 14, au sud par les lots nos 48 et 49, à l'est par le lot n° 41 et à l'ouest par le lot n° 38.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme BITHO Manzinewè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23136 déposée le 07/02/2002, Mme ADJAMAGBO Dédé Coné, profession : sage-femme retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 ha 45 a 66 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Vavatsi et borné au nord et à l'ouest par la propriété WOSSEY Yawo, au sud par les

propriétés SOPE Adesome et Klou Téviko et à l'est par AHODOH Komlan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23140 déposée le 12/02/2002, M. BLITTI Agbegnigan Messan, profession d'économiste gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 92 ca 4, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Amadahomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées de 14 m et de 28 m, au sud par les lots n°s 667 et 668 et à l'ouest par le lot n° 664.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23160 déposée le 21-02-2002, M. MENSAH Enoulagnon Kodjovi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Aného, connu sous le nom de Agovoudou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Logo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23161 déposée le 21-02-2002 M. TETEGAN-BENISSAN Adodo Tema, profession d'électrotechnicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 56 a 17 ca situé à Aného, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KOUDOU Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23162 déposée le 21-02-2002 M. TETEGAN-BENISSAN Adodo Tema, profession d'électrotechnicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Aného, connu sous le nom de Agovoudou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Logo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23163 déposée le 21-02-2002, M. TETEGAN-BENISSAN Adodo Tema, profession d'électrotechnicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 39 ca situé à Aného, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité DOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23174 déposée le 28-02-2002, M. MATHIA Makuga Odayi Georges, profession de traducteur retraité, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de Mme MATHIA Edinam Apoko épse HUKPORTIE, cadre commercial demeurant à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 91 ca situé à Aného, connu sous le nom de Afidenyigba et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété MENSAN Assiakoley.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme MATHIA Edinam Apoko épse HUKPORTIE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23176 déposée le 28-02-2002, Mme ADJANOR Démého, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 47 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord, par le lot n° 418, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 416.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23177 déposée le 28-02-2002, Mme ADJANOR Holewossi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 75 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Dingble et borné au nord par le lot n° 410, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 413.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23178 déposée le 28-02-2002, M. BAGABANA Kao Dooh, profession de contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 38 ca situé à Kara, connu sous le nom de Zongo Yéyé et borné au nord par la collectivité ATAKE, au sud par la rue Batascom, à l'est par la propriété ALOU et à l'ouest par la collectivité ATAKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23183 déposée le 06-03-2002, M. MAGNON Somabé Kossi Christian, profession d'expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 43 a 59 ca situé à Tabligbo, connu sous le nom de Ahépé Kpowla et borné au nord, au sud et à l'ouest par trois rues non dénommées et à l'est par la propriété Toglo Yao .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23184 déposée le 06-03-2002, M. MAGNON Somabé Kossi Christian, profession d'expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Tabligbo, connu sous le nom de Ahépé Motsè et borné au nord, au sud, à l'est par trois rues non dénommées à l'ouest par la propriété Agbedey Apekou Kossi

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23189 déposée le 11-03-2002, M. MAGNON Somabé Kossi Christian, profession d'expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 27 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé Cacaveli et borné au nord par le lot n° 319 bis, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 325 et à l'ouest par une rue non dénommée 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23200 déposée le 14-03-2002, M. BINGUITCHA-FARE Kpandja Ismaïl, profession d'ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 50 ha 02 a 46 ca situé à Bassar, connu sous le nom de Tchatchamanadé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Tchachamanadé, au sud, par la Route Nationale N° 38 Bassar-Bafilo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23217 déposée le 22-03-2002, M. TOMETY Assou Mawussé, profession de propriétaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 94 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Djagblé et borné au nord par la propriété de la collectivité Adja Fonsou, au sud par la propriété GLIKOU Ekoé, à l'est par la propriété Adja Fonsou et à l'ouest par la propriété Tomety Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23232 déposée le 03-04-2002, M. AYITE Ayi Agbopoté, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 445, au sud par les lots n^{os} 447 et 448, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23334 déposée le 24-05-2002, M. DJOKA Kokou Klutsé, profession de huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 ha 31 a 87 ca situé à Tsévié Wonougba Guendji, connu sous le nom de Wonougba Guendji et borné au nord, par la collectivité DEGBE et la propriété AKA Yao, au sud et à l'ouest par la propriété DEGBE et à l'est par la route Banikopé-Wonougba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23337 déposée le 30-05-2002, Mme DABOÚLI Nassar Akossiwa, épse OLYMPIO, profession de caissière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 67 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Avédji Soviépé et borné au nord par le lot n° 252, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 249.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23356 déposée le 06-06-2002, Mlle KOKU-KATEMEPI Viviane, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité VAN LARE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23383 déposée le 20-06-2002, M. YENTOUMI Kodjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 61 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Adidoadé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 171, à l'est par les lots n^{os} 173 et 172, à l'ouest par les lots n^{os} 170 et 169.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23395 déposée le 26-06-2002, Mlle ALLI Méguizani, profession d'assistante médicale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom d'Anomé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Akpadoko et à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23397 déposée le 27-06-2002, M. EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 58 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par les lots n^{os} 675 et 676, au sud par le lot n° 680 à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 677.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23399 déposée le 27-06-2002, Mlle HEMOU Mazohalo Pitéké Afi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatri-

culation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 96 ca situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 233, à l'est par le lot n° 235 et à l'ouest par le lot n° 231.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23403 déposée le 27-06-2002, M. EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 37 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 1055, au sud par la route Kara-Kétao, à l'est par le lot n° 1057 et à l'ouest par le lot n° 1053

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23404 déposée le 27-06-2002, M. EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 82 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 808, au sud par le lot n° 810, à l'ouest par les lots n^{os} 811 et 812 et à l'est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23419 déposée le 03-07-2002, M. LOGOSSOU Kwami Inyézaboé, profession d'agent de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 670, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 671 et à l'ouest par le lot n° 669.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23460 déposée le 23-07-2002, M. ADJOMAGBO Koffi, profession de tailleur, demeurant et domicilié à Aflao Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 10 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2423 et le titre foncier n° 19850 RT, au sud par le lot n° 2422, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23465 déposée le 19-07-2002, M. AMEGA Constantin, profession d'employé à la S3G, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 43 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue de 21 m, au sud par le lot n° 1335, à l'est par le lot n° 1337 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBAVOR Dotsè Kwami et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23470 déposée le 30-07-2002, M. KONDOHOU Mawinani, profession d'agent de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi (Sorad) et borné au nord par les lots n^{os} 219 et 220, au sud par les lots n^{os} 214 et 215, à l'est par le lot n^{os} 218 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23478 déposée le 1er-08-2002, M. AKAKPO Lanténi, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un poly-

gone irrégulier, d'une contenance totale de 08 a 02 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par les lots nos 235 et 236, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 237 bis à l'ouest par les lots nos 233 et 232.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23479 déposée le 05-08-2002, M. DOGO Atibanim, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 50 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m , au sud par le lot n° 19, à l'est par le lot n° 21 et à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23480 déposée le 05-08-2002, M. Mavor Tetey AGBODAN, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 90 a 32 ca situé à Agbodrafo (Aného), connu sous le nom de Koulévo et borné au nord par l'Emprise du Lac Togo, au sud par la propriété OCCANSEY, à l'est par la propriété Ekui et à l'ouest par la propriété Mikem.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23486 déposée le 09-08-2002, M. DOGBE Komi Anani, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 21 ca situé à Agbata (Aného), et borné au nord par la propriété Togouna Alaglo, au sud par une rue de 14 m, à l'est et à l'ouest par la propriété Kpékpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23487 déposée le 09-08-2002, M. BELEYI Awa, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Cité OUA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 86 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 1018, au sud par le lot n° 1022, à l'est par le lot n° 1020 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23488 déposée le 09-08-2002, M. BELEYI Awa, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Cité OUA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 60 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou et borné au nord par le lot n° 435, au sud par les lots nos 439 et 440, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 436.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23489 déposée le 09-08-2002, M. TOMEKOWU Kobla Joè, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par les lots nos 14 et 15, au sud par le lot n° 19, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23494 déposée le 23-08-2002, M. AFANTCHAO Kossi, profession de fonctionnaire des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Hédranawoë et borné au nord par le lot n° 658, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par les lots nos 650 et 651 et à l'ouest par le lot n° 648.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23499 déposée le 27-08-2002, M. KONDOHOU Mawinani, profession d'agent de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 63 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tèloudè et borné au nord par une rue de 12 m, au sud et à l'est par la collectivité Kola et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.500 déposée le 27-08-2002. M. KPATCHA Mélézoué, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 25ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par le lot n° 1327 B, au sud par le lot 1330, à l'est par le lot n° 1328 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23501 déposée le 23-08-2002. M. OKPAOUL Yaovi, profession d'officier de Gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 58 ca situé à Tsévié Dalavé connu sous le nom de Adétikopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Tognévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.502 déposée le 28-08-2002. M. KASSENDJA Yacoubou Moustapha, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 42 ca situé à Lomé Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 61 bis, au sud par la route Agoènyivé-Sanguéra de 28m, à l'est par le lot n° 62 et à l'ouest par le lot n° 58.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.503 déposée le 28-08-2002. M. KASSENDJA Yacoubou Moustapha, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 58 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Fiové, et borné au nord par le lot n° 531, au sud par le lot n° 539 B, à l'est par le lot n° 540 et à l'ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.504 déposée le 28-08-2002 M. KASSENDJA Yacoubou Moustapha, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Assiyéyé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n^{os} 241 B et 242, au sud par les lots n^{os} 239 C et 239 B, 242, et à l'ouest par les lots n^{os} 238 et 239 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.506 déposée le 29-08-2002. M. VERCHIN Yvonnick Réné Emile, profession : propriétaire, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité française, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 55 a 04 ca situé à Agou Gadjagan connu sous le nom de Kodéssèwa, et borné au nord par la propriété Agbabou, au sud par la propriété Kuévi, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbodra Kodjo Jean.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.507 déposée le 29-08-2002. Mme AGBOBLI V. Akouavi Dzidudu, profession de secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé Kélégougan, et borné au nord par le lot n° 1847, au sud par le lot n° 1845, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1836

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.509 déposée le 30-08-2002. M. NASSINI Tchaïsso, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 46 ca situé à Kara connu sous le nom de COFAC et borné au nord et à l'ouest par deux rues non dénommées, au sud par la propriété Kpélou et une zone densément bâtie à l'est par la propriété Talaki Bawimondom .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.510 déposée le 02-09-2002. M. ADODJISSIH-BENISSAN Akuété Akpaka, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 93ca situé à Lomé connu sous le nom de Baguida, et borné au nord par une rue de 14m, au sud par une rue de 14m, à l'est par la propriété Fumey Kossivi, à l'ouest par les héritiers ARMOTTOE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ADODJESSIH-BENISSAN Koffi Tété et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.511 déposée le 02-09-2002. M. DJIMBOM Elotodé Akakpo, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 29ca situé à Lomé connu sous le nom de Baguida, et borné au nord et à l'ouest par deux rues non dénommées, au sud par le lot n° 29 et à l'est par le lot n° 21.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ALLAGLO Kodjo Djéné et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.512 déposée le 02-09-2002. M. ADODJISSIH-BENISSAN Akuété Akpaka profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2a 52ca situé à Lomé connu sous le nom de Baguida, et borné au nord, au sud et à l'ouest par trois rues et à l'est par les héritiers ARMATTOE

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ADODJISSIH-BENISSAN Tété Komi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.514 déposée le 05-09-2002. Mme BARRIGAH-BENISSAN Dédé N'tifafa, profession de contrôleur de Trésor, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8a 1ca situé à Baguida et borné au nord, au sud et à l'ouest par trois rues et à l'est par la propriété Dos-REIS

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.515 déposée le 04-09-2002. Mme AMOUH Dédé Sanlévo, profession d'enseignante en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14a 13ca situé à Lomé connu sous le nom Sanguéra et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KPEGLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.538 le 10-09-2002. M. GBEDJEHA Kossi Néglo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9a 27ca situé à Lomé connu sous le

nom d'Atiégou et borné au nord par le lot 10, au sud par les lots n^{os} 5 et 5 bis, à l'est par une rue de 14 m, et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.541 déposée le 11-09-2002. Mme NAPO-KOURA Adja, profession d'agent de Banque demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3a 27ca situé à Lomé Agoènyivé, et borné au nord par le lot 69, au sud par une rue non dénommée de 12m, et à l'est par le lot n° 68 bis et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.542 déposée le 11-9-2002. Mme GNANSOUNNOU Irénée Akouvi, née TOGBE, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 54ca situé à Lomé Akodésséwa connu sous le nom d'Anfamé-Kpota, et borné au nord par une rue de 16m, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kétonu .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.543 déposée le 11-9-2002. M. LAWSON Anani Péko, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 86 ca situé à Lomé Sanguéra, et borné au nord par la propriété Gaba Kodjo, au sud, à l'est et à l'ouest par trois rues existantes .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.544 déposée le 11-9-2002. M. LAWSON Anani Péko, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 60 a 01 ca situé à Lomé Sanguéra et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Klikan A.K. Nicolas, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.546 déposée le 11-9-2002. M. GBEDEMAH Eduglé Vidéalé E. & Prince AGBODJAN Akokoyibo, profession d'agent de DTG en retraite et ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé Hédzranawoé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 89 ca situé à Lomé Hédzranawoé et borné au nord par le lot 2385, au sud par le lot 2383, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 2378.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à Mme GBEDEMAH Stella Eyram Eduglé et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.547 déposée le 12-9-2002. M. KOFFI Edoh, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 77 ca situé à Lomé Baguida connu sous le non d'Avépozo, et borné au nord et au sud par la collectivité Komahé Mensah, à l'est par une rue non dénommée de 12 m, et à l'ouest par une rue non dénommée de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Urbain Yaovi SCHMITH et Mme Brigitte Anne Marguérite TARDIF épouse SCHMITH et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23.549 déposée le 13-9-2002. Mme AJAVON Dédé Sonadji, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 84 a 87 ca situé à Mission-Tové, et borné au nord, à l'Est et à l'ouest par la collectivité Alodji et au sud par la propriété Adouadji .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière P. O.

Dotsè Kodjo NYAKU

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 1145/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13-09-02

Dénomination : **"SANTE - SOLIDARITE - HUMANITAIRE" (S. S. H.)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : Le but de l'Association est de lutter contre la misère due aux problèmes de santé dans les milieux ruraux.

Lomé, le 13 septembre 2002.

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1144/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13-09-02

Dénomination : **"ASSOCIATION POUR L'HYGIENE, LA SALUBRITE ET L'EAU A L'ENFANCE - TOGO" (A. H. S. E. - TOGO)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : L'Association a pour but de mener toutes les actions nécessaires susceptibles d'améliorer et de maximiser la qualité de vie notamment des populations urbaines et rurales tout en minimisant les effets pervers nuisibles à l'environnement et en renforçant la santé des populations.

Lomé, le 13 septembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1142/MISD-SG-DAPSC-DSC du 13-09-02

Dénomination : **"LE DEFI HUMANITAIRE - TOGO" (D. H. T.)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : LE DEFI HUMANITAIRE - TOGO, a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations pour l'épanouissement intégral de l'Homme.

Lomé, le 13 septembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1105/MISD-SG-DAPSC-DSC du 09-09-02

Dénomination : **"ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS SOLIDAIRES D'AKATA-ADAME, A LOME ET A L'ETRANGER" (ARSAALE)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : Contribuer efficacement aux efforts qui visent à consolider la solidarité et l'entraide au sein des ressortissants d'Akata-Adamé :

- Amener les ressortissants d'Akata-Adamé, hors du village, à une prise de conscience des vrais problèmes qui se posent à eux en vue de mieux les sensibiliser et les mobiliser pour des solutions de développement intégral ;

- Aider à réveiller et à relancer les activités de développement du canton d'Akata déjà initiées par d'autres ;

- Faciliter la communication et les bonnes relations entre les ressortissants du canton.

Lomé, le 9 septembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1074/MISD-SG-DAPSC-DSC du 30-08-02

Dénomination : **"FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DU TOGO" (FASPAREL)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : La Fédération a pour buts essentiels, la coordination, la protection et la réalisation de tous les objectifs de chacune des Associations membres.

Lomé, le 30 août 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1085/MISD-SG-DAPSC-DSC du 4-09-02

Dénomination : **"ZINARIA TIATA CLUB" (COMPAGNIE ZITIC)**

Siège : Lomé-Togo

Buts : Avoir au Togo une Troupe théâtrale très performante ;

- Amener le Public à s'intéresser aux spectacles de théâtre et de conte ;

- Organiser des spectacles de théâtre, de conte sur le plan national et international.

Lomé, le 4 septembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1083/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3-09-02

Dénomination : **"SANTE - POPULATION - SIDA"**

Siège : Lomé-Togo

Buts : L'Association a pour but de promouvoir la santé des populations en général et celle des personnes atteintes du VIH et des enfants orphelins de parents sidéens en particulier.

Lomé, le 03 septembre 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1021/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16-08-02

Dénomination : **"GROUPEMENT DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRO-CHIMIQUES ET MATERIEL AGRICOLE" (G.C.P.A.C.M.A.)**

Siège : Anié (P/Ogou) -Togo

Buts : Améliorer les conditions de vie sociale, économique et culturelle de ses membres ;

- Fournir des produits agro-chimiques et du matériel agricole ;

- Stocker et commercialiser les produits agro-chimiques ;

- Promouvoir le rendement des produits agricoles dans la région ;

- Exercer en commun les activités économiques ;

- Former les membres.

Lomé, le 16 août 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 16.407 RT Vol LXXXIII F° 55 appartenant à Madame FREITAS Klyêvi Azonsi, revendeuse, demeurant à Lomé (TOGO)

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 5123 de la République togolaise, vol. XXVI, F° 198 appartenant à M. Dieudonnée FEBON Aimé, comptable à la Société multinationale Air-Afrique à la retraite demeurant au 01 BP 1595 Abidjan-Côte d'Ivoire.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 6646 RT, Vol. XXXIV, F° 111 appartenant à M. Robert KEMIDE demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 11225 RT, Vol. LVII, F° 81 appartenant à M. Sébastien GONCALVES, pharmacien demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 9246 RT, Vol. XLVII, F° 110 appartenant à Mlle Joséphine EDOH, revendeuse à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 8451 RT, Vol. XLIII, F° 117 appartenant à Mme Cathérine SOKPOH, épouse AKAKPO, institutrice à Zowla (Aného).

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 187 du cercle de Lomé, Vol. I, F° 187 appartenant à M. d'ALMEIDA Ernestho Louis, planteur demeurant à Agouè (Bénin).

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 18944 RT, Vol. XCV, F° 196 appartenant à M. ADZOH Zokplonou, mécanicien soudeur à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 12844 de la République togolaise appartenant à M. Akogo ALAM, chauffeur demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 494 de Lomé, inséré au Livre foncier du cercle de Lomé, Volume III, F° 92, appartenant à la Société SHELL-TOGO - Lomé.

Pour première insertion

Imp. EDITOGO
Dépôt légal n° 30 bis